



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
SERVICE URBANISME

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 23/09/2022 **SLO**
ID : 030-213000342-20220921-DN_2022_033-AI

Bellegarde, le 21 septembre 2022

DECISION

FON/2022/033

**OBJET : DROIT DE PREEMPTION EXERCE POUR LE BIEN
IMMOBILIER SIS A BELLEGARDE, RUE DE L'INTERIEUR
CADASTRE :
SECTION G 651 ET G 652**

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants,
L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants,**

**Vu la délibération n°11-091, en date du 27 septembre 2011, instaurant le droit de
préemption urbain sur la commune de Bellegarde,**

**Vu la délibération n°20-013 du 10 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal de la
commune de Bellegarde a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat,
l'ensemble des missions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, et notamment l'alinéa
15° relatif à la compétence d'exercer, au nom de la commune, les droits de
préemption définis par le Code de l'Urbanisme,**

Vu l'article R. 213-21 du Code de l'Urbanisme et considérant le montant de la vente,

**Considérant la déclaration d'intention d'aliéner un bien immobilier situé dans la zone
soumise au droit de préemption, adressée par Maître Pierre MEYSSONNIER Notaire à
NIMES (30), reçue en mairie le 8 août 2022 et enregistrée sous le numéro 2022-79.**

**Considérant que ce bien immobilier situé rue de l'Intérieur, cadastré section G 651 et
G 652, d'une contenance au sol de 01 a et 83 ca, constitue une opportunité que la
commune doit saisir afin de développer son projet urbain du centre-ville, en
favorisant des espaces d'aération et en protégeant les capacités de stationnement.**

**Considérant que ce bien immobilier, appartenant à Monsieur [REDACTED]
propriétaire, est mis en vente pour la somme de 115 500, 00 €.**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le 23/09/2022

SLO

ID : 030-213000342-20220921-DN_2022_033-AI

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La commune de Bellegarde exerce son droit de préemption pour l'acquisition d'un bien immobilier situé rue de l'Intérieur cadastré section G 651 et G 652, d'une contenance au sol totale de 01 a 83 ca, appartenant à Monsieur Bruno BRUC, propriétaire.

ARTICLE 2 : Ce bien immobilier est acquis au prix de 115 500, 00 € (CENT QUINZE MILLE CINQ CENT EUROS).

ARTICLE 3 : Les différents frais inhérents à la vente y compris les frais d'agence seront pris en charge par la commune.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transcrite sur le registre spécialement prévu à cet effet, et dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Gard.

Bellegarde, le 21 septembre 2022.

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde



📍 Hôtel de Ville - place Charles de Gaulle - 30127 Bellegarde
☎ 04 66 01 11 16 - 📠 04 66 01 61 64 - ✉ mairiebellegardegard@wanadoo.fr
Site : www.bellegarde.fr

publiée sur le site de la ville le 26 septembre 2022